

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 JUIN 1998

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le 22 juin 1998 sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. FUSTER, M. BOICHON, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT, M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, M. FOUSSERET (à compter de la question 2/a), Mme TETU (jusqu'à la question 21), Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. TISSOT, M. GIRARD, M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT (jusqu'à la question 19), M. SANCHEZ, Mlle GEIGER, M. POMEZ, M. VENTARD, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. SALOMON, M. TABOURNOT (à compter de la question 4/c), Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FOUSSERET (jusqu'à la question 2/a), Mme TETU (à compter de la question 21), M. JUSSIAUX, Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, Mlle ZILLI, M. VOUILLOT (à compter de la question 19), M. DUMONT, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 4/c).

Secrétaire : M. VENTARD.

Procurations de vote :

Mandants : Mme TETU (à compter de la question 21) , Mme MAISIERES, M. JEANNIARD, M. VOUILLOT (à compter de la question 19), M. DUMONT, M. THIRODE, M. TABOURNOT (jusqu'à la question 4/c).

Mandataires : M. DAHOUI (à compter de la question 21), M. MILLE, M. BARETJE, M. SANTI (à compter de la question 19), M. LOYAT, Mme WEINMAN, M. GRAPPIN (jusqu'à la question 4/c).

* * * * *

* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a précisé que la séance commençait en retard en raison de la manifestation devant l'Hôtel de Ville, de l'association AC ! et du collectif des privés d'emploi au sujet de la suppression de l'AMIL.

Il a chargé Mme WEINMAN, responsable du groupe «Une Volonté une Force pour Besançon», de transmettre à M. Serge THIRODE, absent depuis quelque temps pour des raisons de santé, les amitiés de l'ensemble du Conseil Municipal.

M. le Maire a ensuite proposé de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

01 - Démission de M. l'Adjoint JEANNEROT

a) Election d'un nouvel Adjoint

L'Assemblée Communale a procédé à l'élection d'un Adjoint en remplacement de M. Claude JEANNEROT, démissionnaire.

M. Gérard BOICHON ayant obtenu 31 voix, a été élu seizième Adjoint. Il sera chargé du domaine Economie - Emploi - Commerce - Artisanat - Tourisme.

M. le Maire a informé l'Assemblée de sa décision de nommer M. Robert CHRISTELLE, Conseiller Municipal Délégué chargé du Commerce (sédentaire - non sédentaire) et de l'Artisanat.

b) Modification

L'Assemblée Communale a approuvé les modifications des commissions et délégations consécutives aux changements intervenus au sein de la Municipalité.

c) SEM de la Citadelle - Conseil d'Administration - Remplacement d'un délégué de la Ville de Besançon

L'Assemblée Communale a désigné M. Gérard BOICHON pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM Citadelle, en remplacement de M. Claude JEANNEROT.

d) Société d'Economie Mixte Micropolis - Représentation de la Ville au Conseil d'Administration - Modification

L'Assemblée Communale a désigné M. Gérard BOICHON pour siéger au Conseil d'Administration de la SEM Micropolis, en remplacement de M. Claude JEANNEROT.

1 - Exercice 1998 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Dont acte.

2 - Personnel Communal

a) Modification de la rémunération d'un animateur socio-culturel responsable de structure contractuel

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser la rémunération d'un animateur socio-culturel responsable de structure contractuel (indice brut 380 au lieu de 362) à compter du 1^{er} juillet 1998 et autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

b) Personnel de la Ville affecté à l'Association pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes dans la région de Besançon - Mission Locale pour l'Emploi -
Modification de la rémunération du directeur contractuel de la Mission Locale

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de revaloriser la rémunération du directeur contractuel de la Mission Locale (indice brut 821 au lieu de 759) et autorisé M. le Maire à signer l'avenant au contrat concerné.

c) Contrats Emploi Solidarité - Emplois Jeunes - Mesures d'accompagnement -
Convention avec la Mission Locale de Besançon - Participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES et des emplois jeunes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de :

- maintenir la participation de la Ville au fonds mutualisé de formation des CES (soit 195 000 F en 1998)

- adhérer au fonds mutualisé emploi jeunes (soit 77 000 F en 1998)

- autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante avec la Mission Locale.

3 - Garantie d'emprunts :

a) au Centre Hospitalier Universitaire de Besançon - Renégociation de prêts -
Nouvelle garantie de la Ville

Adopté à l'unanimité.

- b) à la SAIEMB** - Travaux de grosses réparations sur les immeubles situés à Planoise : rue de Champagne, place Jean Moulin, rue Dürer et place de l'Europe - Garantie par la Ville d'un prêt de 6 500 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. ANTONY, Président de la SAIEMB, n'a pas pris part au vote.

- c) à la Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Programme de réhabilitation de 60 logements 1 à 6, rue Debussy à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PALULOS de 3 210 812 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

- d) à l'Office Public d'HLM de Besançon** - Acquisition/amélioration de 6 logements 2, rue des Sapins à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLA TS de 721 242 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office, n'a pas pris part au vote.

- e) à l'Office du Tourisme/Syndicat d'Initiative** - Acquisition de matériel informatique - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 305 000 F contracté auprès du Crédit Lyonnais

Adopté à l'unanimité.

4 - Comptabilité - Exercice 1998 :

- a) Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

- b) Ouvertures de crédits reprises au budget supplémentaire - Crédits complémentaires - Affectation partielle de l'excédent du compte administratif 1997**

Adopté à l'unanimité.

- c) Mise en jeu des garanties d'emprunts GARE-BTT - Remise gracieuse de titres émis pour le remboursement de l'avance consentie dans ce cadre**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à octroyer une remise gracieuse sur les titres de recettes émis en remboursement des annuités non honorées par le GARE-BTT :

- d'un montant de 610 638,28 F (échéances allant de 1993 au 25.11.1996)

- d'un montant de 106 425,72 F (annuités allant du 25.12.1992 au 25.11.1997)

- d'un montant de 8 868,81 F (échéances du 25.12.1997).

**d) Travaux de mise en sécurité du site de l'ancienne usine Rhône-Poulenc-
Textile - Vote d'un crédit complémentaire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a voté un crédit complémentaire de 80 000 F afin de permettre la sécurisation du site des anciennes usines Rhône-Poulenc.

**5 - Traitement des Ordures Ménagères - Modernisation de l'usine d'incinération -
Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de réaliser les travaux de modernisation de l'usine d'incinération, d'en assurer le financement, de solliciter la participation financière de l'ADEME et du Département et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir.

**6 - Modification du mode de financement du secteur Déchets - Instauration d'une
redevance générale avec création d'un budget annexe**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- de la suppression de la taxe «ordures ménagères», de la «redevance spéciale» pour les déchets d'activités professionnelles et de la redevance de «location» des conteneurs mis par la Ville à disposition des usagers, à compter du 1^{er} janvier 1999

- de l'instauration d'une redevance générale à partir du 1^{er} janvier 1999, dont la clé de répartition sera établie à partir de tarifs fixés par type de conteneur collecté en fonction de la fréquence de collecte, qui correspond à un bon ajustement entre le coût et le service rendu pour la collecte et le traitement de chaque type de bac

- de la création, à compter du 1^{er} janvier 1999, d'un budget annexe correspondant au service de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés.

**7 - Prévention de la délinquance et renforcement de la sécurité - Signature avec
l'Etat d'un contrat local de sécurité Besançon-Chalezeule**

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à procéder à la signature du Contrat Local de Sécurité pour une durée de trois ans, l'objectif étant de conforter les actions existantes dans les domaines de la délinquance et de la sécurité, en ouvrant de nouvelles perspectives d'intervention dans un partenariat institutionnel renforcé et en associant largement la population.

8 - Maisons Pour Tous et Centres d'Animation - Tarifs pour la saison 1998 - 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le mode de calcul du quotient familial et les tarifs suivants pour la saison 1998-1999, sachant que pour les personnes issues des communes extérieures au District une majoration de 50 % s'applique.

1) Mode de calcul du quotient familial

Tranches	Quotient	1 enfant	2 enfants	enfants	enfants	enfants
		Nombre de parts : 2,5	Nombre de parts : 3	Nombre de parts : 4	Nombre de parts : 4,5	Nombre de parts : 5
Revenus						
Tranche 1	< 1 120	< 46 658 F	< 55 990 F	< 74 653 F	< 83 985 F	< 93 317 F
Tranche 2	de 1 120 à 3 970	de 46 658 F à 165 425 F	de 55 990 F à 198 510 F	de 74 653 F à 264 680 F	de 83 985 F à 297 765 F	de 93 317 F à 330 850 F
Tranche 3	> 3 970	> 165 425 F	> 198 510 F	> 264 680 F	> 297 765 F	> 330 850 F

2) Tarification saison 2001/ 2002

a - Carte d'usager obligatoire

- 50 F pour un adulte) tarifs identiques

- 20 F pour une personne de moins de 18 ans) à 1997/1998

b - Activités de loisirs

31 semaines d'activité par an.

Cotisation trimestrielle pour les résidents à Besançon et dans le District.

		1 h / semaine		1 h 30 / semaine		2 h / semaine	
Tarif 1	Quotient inférieur à 1 120	Adulte	79 F	Adulte	103 F	Adulte	126 F
		Enfant	56 F	Enfant	72 F	Enfant	88 F
Tarif 2	Quotient compris entre 1 120 et 3 970	Adulte	172 F	Adulte	223 F	Adulte	273 F
		Enfant	122 F	Enfant	157 F	Enfant	193 F
Tarif 3	Quotient supérieur à 3 970	Adulte	265 F	Adulte	333 F	Adulte	421 F
		Enfant	188 F	Enfant	242 F	Enfant	297 F

c - Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH)

Année scolaire : 31 semaines par an - cotisation trimestrielle

Vacances : cotisation en fonction du nombre de 1/2 journées.

Tarif	Quotient	Année scolaire			Vacances		
		Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF	Alloc. CAF avec bons	Alloc. CAF sans bon	Non alloc. CAF
		Cotisation trimestrielle			Coût de la 1/2 journée		
Tarif 1	Quotient < 1 120	40 F	115 F	210 F	4 F	11,50 F	21 F
Tarif 2	Quotient compris 1 120 à 3 970	70 F	145 F	240 F	7 F	14,50 F	24 F
Tarif 3	Quotient > 3 970 F	100 F	175 F	270 F	10 F	17,50 F	27 F

d - Tarifs spécifiques

- activité balades - randonnées : 50 F/an

- concerts, par séance : Adhérents : 20 F
Non adhérents : 30 F

- randonnées pédestres :

Cotisation par journée en fonction du trajet bus :

de 0 à 50 km adultes : 20 F
enfants : 10 F

de 50 à 100 km adultes : 30 F
enfants : 20 F

< 100 km adultes : 40 F
enfants : 30 F

e - Secteur Jeunesse

Des activités ponctuelles sont organisées pendant l'année pour les usagers des Secteurs Jeunesse.

Une participation financière à l'activité sur la base de 50 % du coût de la prestation pris en charge par la Ville est demandée aux participants en complément de la carte d'usager.

9 - Restauration Municipale - Tarifs pour l'année scolaire 1998 - 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs des repas des restaurants scolaires pour l'année scolaire 1998-1999 :

**Tarification des repas - Année scolaire 1998-1999 (à compter du 3 septembre 1998)
Application de l'arrêté ministériel du 15 juin 1998**

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1996 prises en compte pour inscriptions Année scolaire 1998/1999						Prix du repas année scolaire 1997/1998	Proposition Prix du repas année scolaire 1998/1999	Variation en Francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts				
QF ≤ 714	29 750	35 700	47 600	53 550	59 500	65 450	8,20 F	8,30 F	+ 0,10	+ 1,22
715 ≤ QF ≤ 1 462	60 910	73 090	97 450	109 630	121 810	133 990	11,45 F	11,60 F	+ 0,15	+ 1,31
1 463 ≤ QF ≤ 1 734	72 250	86 700	115 600	130 050	144 500	158 950	14,55 F	14,75 F	+ 0,20	+ 1,37
1 735 ≤ QF ≤ 2 499	104 130	124 950	166 600	187 430	208 250	229 080	17,65 F	17,90 F	+ 0,25	+ 1,42
2 500 ≤ QF ≤ 2 856	119 800	142 800	190 400	214 200	238 000	261 800	20,55 F	20,90 F	+ 0,35	+ 1,70
QF ≥ 2 857							23,45 F	23,90 F	+ 0,45	+ 1,92
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant le District							24,15 F	24,65 F	+ 0,50	+ 2,07
- Repas exceptionnel avec ticket							24,55 F	25,20 F	+ 0,65	+ 2,65
- Enfants hors District- Instituteurs							31,00 F	32,00 F	+ 1,00	+ 3,23
							Hausse moyenne pondérée :			+ 1,79

10 - Service des Sports - Tarifs pour la saison 1998 - 1999 :

a) Patinoire municipale La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de la patinoire municipale La Fayette pour la saison 1998-1999.

Catégorie	Saison 97/98	Proposition 98/99	%
Entrée patineur adulte	25,00 F	25,00 F	0,00
Entrée enfant ou adolescent (jusqu'à 18 ans)	17,00 F	17,00 F	0,00
Location patins (publics ou clubs)	17,00 F	17,50 F	2,94
Scolaires accompagnés (maternelles) (entrée + location)	9,50 F	10,00 F	5,26
Scolaires accompagnés (maternelles) (forfait 4 entrées)	28,00 F	29,00 F	3,57
Scolaires accompagnés (autres) (entrée + location) (pendant les heures scolaires uniquement)	17,00 F	18,00 F	5,88
Scolaires accompagnés (AUTRES) (forfait 4 entrées)	52,00 F	53,00 F	1,92
Associations, groupes de jeunes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) minimum 10 personnes	23,00 F	24,00 F	4,34
Carte 10 entrées «adultes»	200,00 F	200,00 F	0,00
Carte 10 entrées «jeunes»	130,00 F	136,00 F	4,61
Affutage	25,00 F	26,00 F	4,00
Lacets	12,00 F	13,00 F	8,33
Coût horaire location glace pour tests USEP	330,00 F	340,00 F	3,00
Match hockey benjamins, minimes, cadets (sélections ou clubs extérieurs)	1 300,00 F	1 400,00 F	7,69
Match hockey seniors (sélections ou clubs extérieurs)	1 400,00 F	1 500,00 F	7,14
Location horaire à clubs privés, extérieurs ou ligues (galas ou tournois de hockey)	2 000,00 F	2 100,00 F	5,00
Coût horaire location glace à clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	210,00 F	220,00 F	4,76
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (spectacle, Holiday on Ice ...)	20 000,00 F	21 000,00 F	5,00
Location glace (2 heures) à comités d'entreprises (en séance publique le mercredi soir) (sauf vacances)	2 000,00 F	2 000,00 F	0,00
Location glace (2 séances) à comités d'entreprises (en séance publique)	3 200,00 F les 2 séances	3 300,00 F les 2 séances	3,12
Location horaire à clubs extérieurs pour entraînements ou stages	460,00 F	470,00 F	2,17
Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (juillet-août)	260,00 F	270,00 F	3,84
Location horaire au club bisontin de patinage pendant la période estivale (juillet-août) - minimum de 10 personnes	22,00 F par patineur	25,00 F par patineur	13,63
Visiteur adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	
Location mensuelle surfaceuse à privé	6 000,00 F	6 000,00 F	0,00
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la patinoire La Fayette	Gratuité Création	Gratuité	

b) Piscine couverte municipale Mallarmé

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de la piscine couverte municipale Mallarmé pour la saison 1998-1999.

Catégorie	Propositions 98 / 99
Entrées	
- tarif de base (1)	18 F
- tarif réduit (2)	12 F
Carte 10 entrées	
- tarif de base	144 F
- tarif réduit	96 F
10 cartes de 10 entrées :	
- tarif de base	1 296 F
- tarif réduit	864 F
Scolaires	9 F
Leçons heures «public» (durée 30 mn)	
- individuel	25 F + entrée
- groupe (3 personnes maximum)	19 F + entrée
- collectif (10 personnes maximum)	11 F + entrée
Leçons hors heures «public» (durée 30 mn)	
- individuel	25 F + 12 F
- groupe (3 personnes maximum)	19 F + 12 F
- collectif (10 personnes maximum)	11 F + 12 F
Aqua Gym	
- découverte (1 séance)	30 F + entrée
- carte 10 séances	250 F + entrée
Jardin aquatique (animation enfants)	
- découverte (1 séance)	20 F + entrée
- carte 10 séances	150 F + entrée
Bassin complet (pour 1 heure)	
- tarif de base	870 F
- tarif réduit	435 F
Lignes d'eau (pour 1 heure)	
- tarif de base	110 F
- tarif réduit	55 F
Compétitions du club local de natation (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité
Enfants de moins de 3 ans	Gratuité
Boutique «objets promotionnels»	
- tee-shirt blanc	50,00 F
- polo	130,00 F
- casquette	35,00 F
- sac marin	50,00 F
- étui porte-clés	15,00 F
- porte-clés avec jeton	10,00 F
- porte-clés avec anneaux	30,00 F
- lunettes de soleil	10,00 F
- brosse à cheveux	10,00 F
- parapluie nylon «enfant»	50,00 F
- parapluie polycotton	100,00 F
- bonnet de bain	10,50 F
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine Mallarmé	Gratuité

c) Piscine couverte municipale La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs de la piscine couverte municipale La Fayette pour la saison 1998-1999.

Catégorie	Propositions 98 / 99
Entrées - tarif de base (1) - tarif réduit (2)	25 F 17 F
Carte 10 entrées - tarif de base - tarif réduit	200 F 136 F
10 cartes de 10 entrées : - tarif de base - tarif réduit	1 800 F 1 224 F
Scolaires	9 F
Leçons heures «public» (durée 30 mn) - individuel - groupe (3 personnes maximum) - collectif (10 personnes maximum)	25 F + entrée 19 F + entrée 11 F + entrée
Leçons hors heures «public» (durée 30 mn) - individuel - groupe (3 personnes maximum) - collectif (10 personnes maximum)	25 F + 17 F 19 F + 17 F 11 F + 17 F
Aqua Gym - découverte (1 séance) - carte 10 séances	30 F + entrée 250 F + entrée
Jardin aquatique (animation enfants) - découverte (1 séance) - carte 10 séances	20 F + entrée 150 F + entrée
Bassin complet (pour 1 heure) - tarif de base - tarif réduit	1 200 F 600 F
Lignes d'eau (pour 1 heure) - tarif de base - tarif réduit	200 F 100 F
- Eveil matinal de 8 h à 9 h le mercredi et le jeudi	17 F
Compétitions du club local de natation (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité
Enfants de moins de 3 ans	Gratuité
Boutique «objets promotionnels» - tee-shirt blanc - polo - casquette - sac marin - étui porte-clés - porte-clés avec jeton - porte-clés avec anneaux - lunettes de soleil - brosse à cheveux - parapluie nylon «enfant» - parapluie polycotton - bonnet de bain	50,00 F 130,00 F 35,00 F 50,00 F 15,00 F 10,00 F 30,00 F 10,00 F 10,00 F 50,00 F 100,00 F 10,50 F

A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites lors d'animations proposées à la piscine La Fayette	Gratuité
---	----------

11 - Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Mise en place d'un programme d'animations et d'atelier «Les rendez-vous de l'été» - Fixation des tarifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté les tarifs suivants :

Visites-animations :

- 35 F : tarif individuel adulte pour une visite-animation,
- 495 F : tarif groupe pour une visite-animation,

Ateliers-découverte :

- *Juillet :*

- . 200 F par semaine (5 jours)
- . 150 F la 2^{ème} semaine (4 jours)

- *Septembre - octobre :*

- . 250 F par séance.

12 - Annuaire des associations 1997 - Diffusion gratuite

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé la distribution gratuite de l'annuaire des associations 1997 dans l'attente de sa prochaine réédition.

13 - SEM de la Citadelle - Exercice 1997 - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

L'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

14 - Délégation de service public - Rapport sur l'exercice 1997 :

a) SEM de la Citadelle

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

b) Halte Nautique

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

c) Camping de Besançon-Chalezeule

C₁) Rapport d'activité 1997

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

C₂) Avenant n° 1 au contrat passé avec la Fédération Française de Camping et de Caravaning

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant à la convention de délégation de gestion à la Fédération Française de Camping et de Caravaning, relatif à la non perception de la redevance pour 1997 et aux modalités d'évolution des tarifs pendant la durée du contrat.

15 - Bilans d'aménagement - Exercice 1997 :

a) ZAC de Planoise

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuvé le bilan d'aménagements internes au 31 décembre 1997 ainsi que les financements de la Ville de Besançon jusqu'à la fin de l'opération.

b) ZAC de Château Galland

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé le bilan d'aménagement de l'opération au 31 décembre 1997
- fixé l'échéancier de versement de la participation de la Ville à 850 KF qui sera à régler en 2000
- approuvé les prix de vente des terrains restant à céder
- autorisé M. le Maire à signer les actes de rétrocession des voiries et espaces libres à la Ville de Besançon.

c) ZAC La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan d'aménagement au 31 décembre 1997 et engagé la procédure de modification du périmètre de la zone.

16 - Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 1997

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

17 - Attribution de subventions :

a) aux associations à caractère social - Première répartition

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux associations à caractère social les subventions suivantes :

Nom de l'Association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
A.G.I.R. (Association Générale des Intervenants Retraités)	0 F	25 000 F		15 000 F
A.F.B. (Association des Familles de Besançon)	15 000 F + 5 000 F exceptionnel	20 500 F		15 000 F
Association Départementale des Veuves Civiles Chefs de Famille	3 000 F	4 000 F		3 000 F
Boutique Accueil de Jour - Eté comme Hiver	100 000 F	128 100 F		50 000 F
La Buanderie (Comité de Quartier Rosemont-Saint-Ferjeux)	0 F	30 000 F		15 000 F
BRULARD 2000	0 F	12 000 F contrat de ville		12 000 F
La Palmeraie	15 000 F	25 000 F contrat de ville		20 000 F
Miel d'Acacias	4 000 F	15 500 F contrat de ville		15 000 F
O.R.P.A.B.	120 000 F	140 000 F	55 000 F	40 000 F
Fédération Départementale des Amis des Maisons de Retraite (Les Amis de Bellevaux)	5 500 F	6 500 F		5 000 F
Association de Défense des Handicapés de Franche-Comté	1 000 F	3 000 F		1 500 F
Association Grigri l'Antigris	3 000 F	5 000 F		3 000 F
A.R.I.S. (Association Régionale pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des personnes en situation de handicap)	50 000 F	70 000 F		35 000 F
Amuse Gueule	5 000 F	8 500 F		4 500 F
Société Saint-Vincent de Paul Service d'Entraide Frédéric OZANAM	3 000 F	3 000 F		3 000 F
C.D.A.F.A.I. (Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques)				
U.F.C.S. (Union Féminine Civique et Sociale)	10 000 F	15 000 F		10 000 F

Nom de l'Association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
A.D.D.S.E.A. (Centre de la Double Ecluse) (Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte)	60 000 F	90 000 F		30 000 F
S.O.S. Amitié	8 000 F	10 000 F		8 000 F
E.L.E.P.H. (Accès au Logement Et Participation des Habitants)	0 F	38 710 F		25 000 F
Secours Populaire Français	11 500 F	30 000 F		12 000 F
A.S.C.H. (Association Socio-Culturelle pour Handicapés)	5 000 F	11 000 F		5 000 F
F.N.A.T.H. (Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés)	3 000 F	4 000 F		3 000 F
Mouvement du Nid	4 000 F	5 000 F		4 000 F
M.R.A.P. (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)	7 000 F	10 000 F		7 000 F
A.D.A.P.A.S.E. (Association d'Entraide entre les Pupilles et les Anciens Pupilles de l'Etat et de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département du Doubs)	5 000 F	6 000 F		5 000 F
Association «Sans Domicile Fixe»	1 500 F	6 000 F		2 000 F
La Porte Ouverte	10 000 F	10 000 F		10 000 F
U.N.A.F.A.M. (Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux)	6 000 F	10 000 F		6 000 F
CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide)	1 150 F	1 200 F		1 150 F
C.D.I.C.C. (Centre Départemental de l'Information sur le Crédit à la Consommation)	0 F	20 000 F		10 000 F
A.F.C.A.R. (Association Franc-Comtoise pour l'Assistance aux Réfugiés)	4 000 F	4 000 F		4 000 F
Solidarité Femmes	8 000 F	20 000 F		8 000 F
Associations des Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles du Doubs	2 000 F	2 400 F		2 000 F
Foyer de la Cassotte	70 000 F	100 000 F		40 000 F

Nom de l'Association	Somme allouée en 1997	Somme demandée en 1998	Acompte 1998	Somme proposée en 1998
C.S.C.V. (Confédération Syndicale du Cadre de Vie)	21 000 F	31 200 F contrat de ville		21 000 F
Association Comtoise des Sourds	0 F	3 000 F		1 000 F
A.P.F. (Association des Paralysés de France)	3 000 F	22 000 F		8 000 F

b) du Service Enseignement aux classes de découverte - Deuxième répartition pour 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser le solde de la subvention accordée à l'école primaire de la Grette pour un séjour en Dordogne, soit 6 570 F.

c) du Service Enseignement aux associations péri-scolaires pour 1998

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer aux associations péri-scolaires les subventions suivantes :

Associations	Somme
Pupilles du Doubs	9 000 F
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Doubs (UDDEND)	1 000 F
TOTAL	27 300 F

d) du Service Enseignement dans le cadre du contrat de ville pour 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les actions suivantes :

Thème quartier	Maître d'ouvrage	Intitulé action	Financement Ville
Scolaire Grette Brulard	- Maternelle Brulard - DIFS	Projet global - Petite Enfance	7 000 F
	- Ecole Sainte-Famille	Mieux Communiquer pour vivre	7 000 F
Scolaire Planoise	- Maternelle Ile de France	Acquisition jeux mobiles	5 500 F
Scolaire Rosemont	- Maternelle Rosemont	Projet d'école - le livre	7 00 F
Scolaire Montrapon - Fontaine-Ecu	- Maternelle Viancin / Graviers Blancs	Sur les chemins du Bâtiment	3 850 F
Scolaire Clairs-Soleils	- Maternelle Jean Macé	Développement de l'enfant	6 400 F
	- Primaire Jean Macé	Culture - Facteur d'intégration et de réussite	12 000 F

Scolaire Palente-Orchamps	- Primaire Jean Zay	De la lecture à l'expression écrite	14 000 F
	- Maternelle Jean Zay	Notre environnement c'est nous	5 000 F
Scolaire Palente-Orchamps	- Primaire Condorcet	BCD	6 000 F
	- Maternelle Condorcet	Développer la lecture	4 800 F
TOTAL			78 550 F

e) aux associations culturelles - Deuxième répartition 1998

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a adopté la deuxième répartition pour l'année 1998 à diverses associations culturelles et a attribué des compléments de subventions aux ateliers musicaux.

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission
Théâtre			
- Cie du P'tit Vélo	10 000 F	80 000 F	10 000 F
- Cie Droit de Réplique	5 000 F	30 000 F	5 000 F
- Théâtre de Pantomime	10 000 F	30 000 F	10 000 F
- Théâtre des Manches à Balais	20 000 F	80 000 F	10 000 F
- Cie des Solitaires Intempestifs	70 000 F	100 000 F	70 000 F
- L'Embarcadère	150 000 F	150 000 F	80 000 F
Musique			
- Chorale La Clé de Sol	5 000 F	5 000 F	5 000 F
- Les Enfants de l'Espoir	0 F	25 000 F	5 000 F
Arts Plastiques			
- Erratum Musical	5 000 F	15 000 F	5 000 F
- Centre d'Art Mobile	35 000 F	50 000 F	35 000 F
- Sauf'Art / Le Pavé dans la Mare	15 000 F	30 000 F	15 000 F
Divers			
- Amuse-Gueule	0 F	2 000 F	2 000 F
- Art-Monie	0 F	3 000 F	3 000 F à titre exceptionnel
- Magouric Production	0 F	75 000 F	10 000 F à titre exceptionnel
- MJC Palente (organisation fête du livre)	0 F	10 000 F	10 000 F à titre exceptionnel
- * Association The Incredible Justine's Adventures	0 F	10 000 F	10 000 F à titre exceptionnel

* Organisation en octobre d'une manifestation sur Stéphane MALLARME intitulée «MALLARME ou comment la pensée émet des coups». Cette somme est une participation à l'édition d'un cahier spécial consacré à MALLARME.

Ateliers musicaux	Obtenu en 1997	Demande 1998	1^{ère} attribution (CM mai 1998)	Complément (CM juin 1998)
Clairs-Soleils	58 000 F	60 000 F	30 000 F	8 900 F
Montrapon	54 000 F	71 100 F	30 000 F	21 150 F
Saint-Ferjeux	69 000 F	120 000 F	30 000 F	25 000 F
Velotte	37 000 F	40 000 F	30 000 F	5 750 F
CAEM Planoise	54 500 F	70 000 F	30 000 F	28 850 F

f) aux associations de quartiers et diverses - Deuxième répartition 1998

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la deuxième répartition de subventions pour 1998 aux associations suivantes :

Associations	Obtenu en 1997	Demande 1998	Proposition Commission
La Palmeraie	5 000 F	5 000 F	5 000 F
RECIDEV	3 000 F	10 000 F	6 000 F
Société Protectrice des Animaux	15 000 F	36 000 F	15 000 F

g) du Service Communication

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'accorder les subventions suivantes :

- subventions de fonctionnement aux radios locales associatives :

. Radio Sud	25 000 F
. Radio Bip	25 000 F
. RCF	25 000 F
. Radio Décibels	15 000 F

- subvention au Festival International de Musique : 110 000 F

- autres subventions :

- . Association «Le Marathon des Mots» : 40 000 F (festival Besançon fête vox jeux)
- . Collège Victor Hugo : 5 000 F (400^{ème} anniversaire)
- . ASPTT : 10 000 F (manifestations sportives)

h) pour congrès et colloques

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a accordé les subventions suivantes :

- 8 000 F à l'AROEVEN pour l'organisation de son Université Européenne d'été ayant pour thème «la relation adulte-jeune dans la classe et dans l'établissement, en France et en Europe», qui aura lieu du 24 au 28 août prochain. 80 personnes dont une vingtaine d'européens participeront à cette manifestation.

- 6 000 F au laboratoire de microanalyses nucléaires de la Faculté des Sciences pour l'organisation de la 19^{ème} Conférence internationale des Traces Nucléaires dans les Solides qui se tiendra du 31 août au 4 septembre au Kursaal. Cette manifestation regroupera environ 160 participants originaires de nombreux pays.

- 9 000 F à la coordination régionale des associations Croix Marine d'aide à la santé mentale pour l'organisation des 47^{ème} journées nationales Croix-Marine, du 14 au 16 septembre prochain à Micropolis. Regroupement de 1 000 participants environ sur 3 journées ; elles s'organisent autour d'exposés et d'ateliers ayant trait aux problèmes posés dans les champs d'action de la santé mentale, sous des aspects pratiques et théoriques.

- 85 000 F à l'Association «SNDAT-IVF - Besançon 1998» chargée par le Syndicat National des Directeurs et Attachés Territoriaux (SNDAT) et l'Association des Ingénieurs des Ville de France (IVF) section Est de l'organisation du congrès national du SNDAT et du congrès interrégional des IVF les 8 et 9 octobre prochain au Kursaal. Environ 500 personnes (participants et accompagnants) seront présentes au cours de ces deux journées.

M. BARETJE n'a pas pris part au vote pour la subvention à l'AROEVEN, ni M. ROIGNOT pour celle concernant le laboratoire de microanalyses nucléaires de la Faculté des Sciences.

i) du Service Relations Internationales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

1) à des établissements scolaires :

* 8 000 F au Foyer socio-éducatif du collège Proudhon pour le déplacement de 28 élèves à Huddersfield (Grande Bretagne) du 24 avril au 5 mai 1998 (échange scolaire).

* 3 019 F au Foyer socio-éducatif du collège Victor Hugo pour le déplacement de 25 élèves à Köln (Allemagne) du 15 au 24 juin 1998 (échange scolaire).

* 1 830 F à l'Association socio-éducatif Centrel du lycée Saint-Paul pour le déplacement de 28 élèves à Michelstadt (Allemagne) du 3 au 12 juin 1998 (échange scolaire).

* 756 F au Foyer socio-éducatif du collège Diderot pour le déplacement de 15 élèves à Fribourg du 9 au 16 juin 1998 (échange scolaire).

* 2 500 F au Foyer socio-éducatif du collège Victor Hugo pour le déplacement de 9 élèves à Pskov (Russie) du 16 au 30 juin 1998 (échange scolaire).

* 2 500 F au Foyer socio-éducatif du lycée Pergaud pour le déplacement de 18 élèves à Lubin (Pologne) du 16 au 28 juin 1998 (échange scolaire).

2) à des associations

* 2 880 F aux Enfants de l'Espoir pour l'accueil de 43 jeunes de la chorale DRUZHBA de Tver (Russie) du 22 au 28 avril 1998 (échange culturel).

* 3 550 F au Jumelage Européen des PTT du Doubs pour le déplacement de 12 personnes à Huddersfield du 21 au 25 mai 1998 (échange culturel).

3) 25 000 F à titre exceptionnel à des échanges avec la Ville de Gifu dans le cadre de l'année de la France au Japon.

j) dans le cadre de la coopération décentralisée - Jumelage Coopération avec Douroula pour un chantier de jeunes durant l'été 1998

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé d'allouer les subventions suivantes :

- 15 000 F à l'Association Eclaireurs-Eclaireuses Unionistes de France (pour coût du voyage et achats de plants et matériels).

- 3 000 F au Centre de Formation d'Apprentis Agricoles du Doubs (mission d'encadrement du chantier).

k) au Roseau

Adopté à l'unanimité. Montant : 100 000 F.

l) à Intermed

Adopté à l'unanimité. Montant : 70 000 F.

m) à l'Association InQua pour la réalisation d'un CD ROM pour l'emploi (année 1998)

Adopté à l'unanimité. Montant : 5 000 F.

n) d'équipement au club de tir des Pistoliers Bisontins

Adopté à l'unanimité. Montant : 7 000 F.

o) au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports individuels» - Répartition complémentaire au titre de l'année 1998

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le versement d'acomptes mensuels aux clubs suivants :

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
E.S.B «F» (hand-ball)	D.1	49 500 F
B.V.B. (volley)	N.2	9 900 F
B.B. COMTE (basket)	Pro.A	180 000 F
B.H.C. (hockey s/glace)	D.2	5 400 F
B.R.C. (football)	C.F.A.	49 500 F
E.S.B. «M» (hand-ball)	D.2	49 500 F
TOTAL		343 800 F

p) exceptionnelle à l'Amicale Sportive Municipale Bisontine

Adopté à l'unanimité. Montant : 35 000 F (pour le 30^{ème} anniversaire).

18 - Orchestre de Besançon :

a) Encaissement et réaffectation de subvention et participations diverses

Adopté à l'unanimité.

- Participations :

Ville de Dole : 35 000 F (concert à Dole)

Ville de Bethoncourt : 25 000 F (concert à Bethoncourt)

Centre Polyphonique de Franche-Comté : 459 000 F
(prestations assurées par l'orchestre pour concerts)

- subvention de fonctionnement du Département : 40 000 F

- Mécénat de la Société CLYDA : 50 000 F.

b) Participation de la DRAC - Demande de subvention

Adopté à l'unanimité. Subvention de fonctionnement : 260 000 F.

19 - Achat d'un bibliobus - Plan de financement - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

Participation de l'Etat	190 000 F
Participation de la Ville	960 000 F

TOTAL	1 150 000 F

20 - Marchés 1999 de denrées alimentaires - Adoption du cahier des charges - Lancement de la procédure d'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

21 - Dérégulation des télécommunications - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

22 - Contrat Enfance - Application du mode de financement aux associations - Avenant aux conventions passées entre la Ville de Besançon et les associations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les avenants aux conventions passées avec les associations, relatifs à la non indexation des subventions, et a ajusté les prévisions budgétaires correspondantes.

23 - Opération vacances 1998 :

a) Adoption du projet - Sollicitation et encaissement des aides de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales et du Département - Attribution de subventions et modifications des budgets des Maisons Pour Tous et Centres d'Animation

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le programme des activités «Opérations Vacances»

- a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- . MJC / Centre Social de Palente : 38 000 F
- . Comité de Quartier de Saint-Ferjeux : 20 000 F
- . ASEP du FJT : 10 000 F

- . Profession Sport du Doubs : 10 000 F
 - . Pupilles de l'Enseignement Public du Doubs : 15 000 F
- a autorisé M. le Maire à fixer par arrêté les tarifs proposés par les MPT et Centres d'Animation pendant cette période et à signer les conventions avec les partenaires associatifs.

b) Rémunération du personnel d'animation des centres de loisirs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit le tarif d'indemnité journalière du personnel d'animation :

- Directeur BAFD	329 F
- Directeur stagiaire BAFD	288 F
- Directeur Adjoint	250 F
- Directeur sans formation	237 F
- Animateur BAFA	176 F
- Animateur stagiaire BAFA	140 F
- Animateur assistant	102 F
- Animateur sans formation	94 F

24 - Relais Jeunesse - Inscriptions des jeunes dans des parcours d'aide et de formation - Attribution de bourses d'aide à projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des bourses d'aides à projets à des jeunes et a autorisé M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

25 - Camp International de la Ville de Fribourg (Allemagne) - Organisation matérielle et financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'encaissement des participations des familles pour le voyage de jeunes à Fribourg et leur réaffectation en dépenses.

26 - Coopération Décentralisée - Jumelage coopération avec Douroula (Burkina-Faso) - Avenant au contrat signé avec l'Association Française des Volontaires du Progrès

A l'unanimité moins deux abstentions, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'Association Française des Volontaires du Progrès :

- la somme de 150 000 F pour la première tranche de construction de bâtiments pour les bureaux de l'AFVP, la maison du jumelage-coopération Besançon-Douroula et le centre de formation «après école»

- une subvention de 12 000 F pour l'acquisition de matériel informatique

- une somme de 20 000 F pour la prise en charge de la rémunération du bibliothécaire de l'école, la formation de personnels et de divers achats.

27 - Acquisition d'un ponton au pont de la République - Installation d'une activité nautique

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé l'achat d'un ponton à l'Etat pour une somme de 10 400 F TTC et ensuite sa vente à la Société Bat-O-Elec pour la même somme.

28 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Sociétés FABRICOM, SORMEL, AIR AUTOMATION - Installation sur la ZAC La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer une aide de 500 000 F pour l'implantation des sociétés SORMEL et AIR AUTOMATION du groupe FABRICOM sur la ZAC La Fayette

- de céder le terrain de 13 473 m² au prix de 130 F/m² duquel seront déduits les travaux de terrassement estimés à 350 000 F TTC.

29 - Pépinière de Palente - Prorogation de la convention avec IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la prorogation de la convention de concession avec IEN jusqu'au 30 septembre 1999 et la mise en place d'une étude-action tendant à améliorer le rôle des pépinières dans les créations d'entreprises.

30 - Comité Local de Développement et de Prospection (CLDP) - Bilan d'activité - Convention avec IEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le bilan d'activité du Comité Local de Développement et de Prospection et autorisé le renouvellement pour une année (du 1^{er} juillet 1998 au 30 juin 1999) de la convention passée avec IEN.

31 - Animation commerciales et artisanales du centre-ville - Convention avec les associations commerciales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé la conduite des opérations commerciales et artisanales par la Ville de Besançon et autorisé M. le Maire à signer les conventions relatives à l'organisation de ces manifestations.

32 - Participation de la Ville aux actions d'animations commerciale et artisanales

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser les subventions suivantes dans le cadre des actions d'animations commerciales et artisanales :

- Association Besançon Séjour Evasion : 40 000 F
- Syndicat des Commerçants Non Sédentaires : 30 000 F
- Chambre de Métiers du Doubs : 21 000 F (en provenance de la Caisse des Dépôts et Consignations).

33 - Musée du Temps - Palais Granvelle - Choix de l'équipe de muséographie

A l'unanimité, le Conseil Municipal a confirmé les choix du jury de concours, à savoir l'équipe GIROUD, et a décidé de verser aux concurrents non retenus (Equipes SEIGNEUR et GULIVER SESIGN) une indemnité de 150 000 F TTC par équipe.

34 - Local sis 14, avenue du Parc - Mise à disposition ponctuelle à divers organismes - Conventions

Adopté à l'unanimité.

Prix de location et d'utilisation des équipements : 1 660 F HT/jour (1 250 F HT si l'organisme effectue des actions complémentaires à des actions municipales ou au bénéfice des fonctionnaires territoriaux).

35 - Immeuble communal rue du Puits - Mise à disposition de locaux à l'ASQAB - Avenant à la convention du 22 janvier 1997

Adopté à l'unanimité.

Mise à disposition gratuite compte tenu des travaux d'aménagement réalisés par l'ASQAB (389 739,62 F).

36 - Démolition partielle des anciennes usines UAC, 45 chemin des Journaux -
Adoption du projet

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le projet de démolition partielle des bâtiments et autorisé M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux.

Estimation des travaux: 675 000 F.

37 - Etrier Bisontin - Travaux d'extension - Avenant à la convention

Adopté à l'unanimité.

38 - Citadelle de Besançon - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration d'un stationnement payant pour la durée de la période estivale - Mise en place d'une navette de bus gratuite pour l'accès à la Citadelle

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction du dispositif de navette de bus gratuite à partir du parking Chamars et de l'instauration d'un forfait de 10 F pour le stationnement des véhicules entre 9 h et 19 h sur le parking de la Citadelle.

Dates d'application : du 12 juillet au 23 août 1998.

39 - Tarification commune TGB/CTB (Transport du Grand Besançon/Compagnie des Transports de Besançon)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la création d'un abonnement commun mensuel au tarif de 120 F pour les abonnés scolaires à compter du 1^{er} septembre 1998.

40 - Contrat Via-Stationnement - Clause d'intéressement

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification de la rémunération d'intéressement aux recettes qui correspondra pour 1998 à 5 % de la différence R - 4 500 KF (au lieu de 5 % de la différence R - 5 200 KF), R étant la recette annuelle des parcs de stationnement.

41 - Stationnement payant - Extension Faubourg Rivotte

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la proposition de création de 30 places de stationnement payant faubourg Rivotte.

42 - Forêts communales - Micro-chantiers de forestage à caractère pédagogique dans le cadre de l'insertion de jeunes - Renouvellement de la convention avec l'Association Départementale du Doubs pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADDSEA)

Adopté à l'unanimité.

43 - Société BOLLORE-ENERGIE - Etablissement classé - Demande d'étude des sols - Information du Conseil Municipal

Dont acte.

44 - Parc Scientifique et Industriel - Dossier loi sur l'eau

A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation relative au projet de la ZAC du Parc Scientifique et Industriel au regard de la loi sur l'eau.

45 - Pôle sportif des Montboucons - Mise à disposition d'un terrain à la ligue de handball - Décision de principe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le principe de la cession gratuite à la ligue de handball d'un terrain d'environ 4 340 m² d'une valeur estimée à 800 000 F.

46 - ZAC Les Hauts du Chazal - Définition des objectifs et concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a approuvé les objectifs d'aménagement de cette zone

- a décidé d'engager la concertation préalable

- a autorisé M. le Maire à engager les études nécessaires et à signer tous documents relatifs à ce projet.

47 - ZAC Marché/Beaux-Arts :

a) Approbation du Plan d'Aménagement de Zone

A l'unanimité moins huit abstentions, le Conseil Municipal :

- a pris acte du rapport et de l'avis de la commission d'enquête

- s'est engagé à présenter le projet de passerelle en Commission des Sites avant sa réalisation, à compléter le plan de circulation pour le quartier, à prendre toutes mesures pour protéger les zones piétonnes et à veiller à garantir suffisamment de stationnement dans le secteur durant les travaux

- a approuvé le programme des équipements publics, dont la passerelle a été retirée

- a approuvé le dossier de PAZ.

b) Dossier de réalisation

Adopté à l'unanimité moins huit abstentions.

c) Déclassement du domaine public des voies publiques communales : rue Paris, place Paris et d'une partie de la rue Jean Petit

Adopté à l'unanimité moins huit abstentions.

d) Cessions d'immeubles à la SEDD

A l'unanimité moins huit abstentions, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur cette aliénation et a autorisé M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

48 - Immeuble 57, Quai Veil Picard - Participation de la Ville aux frais d'étude

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la prise en charge par la Ville de 50 % du montant des études de réhabilitation de l'immeuble 57, quai Veil Picard.

49 - Acquisitions :

a) d'une parcelle de terrain, chemin de la Croix à M. BAILLY

Adopté à l'unanimité (acquisition de 21 a 23 ca pour une dépense de 42 460 F).

b) rue Laplace aux Consorts DUSSERT

Adopté à l'unanimité (acquisition de 1 ha 22 a 81 ca pour une dépense de 245 620 F).

c) d'une maison rue Brulard à Habitat 25

Adopté à l'unanimité (pour une somme de 600 000 F).

d) 14, rue Albert Thomas à la Société ORSA BETONS EST

Adopté à l'unanimité (acquisition de 678 m² pour une somme de 67 800 F).

50 - Aliénations :

- a)** d'une parcelle de terrain rue du Docteur Mouras à M. NOGUEIRA
Adopté à l'unanimité (aliénation de 207 m² pour une somme de 25 875 F).
- b)** chemin de l'Espérance à la Société VERT-TIGES SA
Adopté à l'unanimité (terrain de 904 m² pour une somme de 72 320 F).
- c)** chemin de l'Espérance à l'OP HLM de Besançon
Adopté à l'unanimité (terrain de 275 m² au franc symbolique).
- d)** chemin des Essarts l'Amour à M. et Mme BOURQUE
Adopté à l'unanimité (terrain de 68 m² pour une somme de 4 080 F).
- e)** d'emplacements de parking , 2 avenue Fontaine Argent à M. CARAYON et à M. et Mme TAUVERON
Adopté à l'unanimité (au prix de 33 000 F chaque emplacement).
- f)** ZAC La Fayette à la SEDD
Adopté à l'unanimité (terrain de 516 m² pour une somme de 5 160 F).

51 - Echanges :

- a)** chemin Francis Ponge avec M. BOUKHARI
Adopté à l'unanimité (sans soulte).
- b)** 2, rue des Clairs-Soleils avec M. HAKKAR
Adopté à l'unanimité (sans soulte).

La séance est levée à 22 heure 10.

Hôtel de Ville, le 24 juin 1998
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
le 26 juin 1998
Pour le Maire,
L'Adjoint